

GESTION DES DECHETS

NOUVELLE CAMPAGNE D'ATTRIBUTION DE COMPOSTEURS

Dans le but de proposer des solutions aux ménages pour diminuer leurs déchets à la source et ainsi réduire les impacts sur l'environnement, la Métropole Aix-Marseille-Provence poursuit le déploiement du compostage domestique.

Ainsi, en contrepartie d'une redevance de 10 €, les candidats à la pratique du compostage pourront bénéficier d'un composteur de 300 litres ou de 600 litres selon la superficie de leur jardin ainsi que d'une formation sur la bonne utilisation du composteur et du compost et d'un guide du compostage individuel.

450 composteurs seront attribués dans les 17 communes suivantes : Alleins, Aurons, Berre l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon, Sénas, Velaux et Vernègues.

MODALITES D'INSCRIPTION

Il suffit de compléter le formulaire de pré-commande sur le site <https://dechets.ampmetropole.fr/commande-de-composteur-pays-salonais/> et le renvoyer avec un justificatif de domicile avant le **19 octobre 2022** à l'adresse suivante : compostage.payssalonais@ampmetropole.fr

Un chèque 10€ sera demandé dès validation de l'inscription et confirmera la commande.
Les dates de remise du composteur individuel seront indiquées à l'inscription.

Plusieurs dates de distribution sont programmées pour les habitants des communes citées ci-dessus.

Site de Mallemort : semaine 44 et 45 (2 au 10/11)
Site de Salon : semaine 46 (14 au 18/11)
Site de Pélissanne : semaine 47 (21 au 25/11)
Site de Berre (en remplacement de Velaux) : semaine 48/49 (28/11 au 9/12).

A noter que deux campagnes de distribution ont lieu chaque année.

QUELQUES CHIFFRES

Les biodéchets (ou déchets putrescibles) constituent 1/3 de nos ordures ménagères au niveau national. Sur la Métropole, 231 000 tonnes de biodéchets sont produites par an. Chaque année, ils pourraient être compostés et donc déduits des ordures ménagères enfouies.

Jusqu'à 55 kg/habitant/an de déchets de cuisine et 47 kg/habitant/an de déchets de jardin.

Si ces biodéchets ne sont pas recyclés, ils sont enfouis et leur transport jusqu'au centre d'enfouissement génère aussi des coûts, d'autant plus que cette catégorie de déchets contient en moyenne plus de 70 % d'eau !

LE COMPOSTAGE, UNE PRATIQUE ECOLOGIQUE ET ANCESTRALE

Pour redonner à la nature ce qu'elle a créé et pour reproduire le cycle naturel de la matière organique, autrefois

CONTACT PRESSE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE :
Territoire Pays Salonais
Sébastien STRZYKALA
T : 04 90 44 77 91 / 06 37 19 71 25
sebastien.strzykala@ampmetropole.fr

dans les campagnes, ces déchets étaient donnés à des animaux et/ou compostés puis incorporés dans le sol pour fertiliser la terre.

Au bout de plusieurs mois, la boucle est bouclée, vous héritez d'un compost 100 % naturel pour amender le sol de votre jardin ! Ce qui vous permet d'arroser moins, de faire des économies d'engrais et d'obtenir une bonne terre, riche en éléments essentiels pour la croissance de vos plantes et légumes. De plus, le compost rend les plantes plus saines et plus résistantes aux maladies.

Composter dans son jardin évite aussi le dépôt de déchets verts en déchèterie et les déplacements.

Demandez notre guide du compostage individuel.

> **Plus d'informations :**

Direction Gestion des Déchets : 04 90 44 77 90

compostage.payssalonnais@ampmetropole.fr

<https://dechets.ampmetropole.fr/>

<https://ampmetropole.fr/missions/strategie-environnementale/gestion-des-dechets/>